

# AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

N°AURA-2018-exp-032

Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2018-03-17-00496

Dénomination du projet : collecte et conservation d'espèces protégées (coléoptères)

Lieu des opérations : Ensemble des 12 départements de la région AURA

Bénéficiaire : Benoît DODELIN

## MOTIVATION OU CONDITIONS

Le demandeur, M. Dodelin, présente les compétences pour réaliser des captures de coléoptères dans les meilleures conditions.

Concernant la conservation des spécimens morts, dans la mesure où ces derniers ne feront l'objet d'aucune forme de commerce, mais d'une valorisation à des fins de connaissance, elle est légitime, voire souhaitable.

M. Dodelin devra assurer et mettre à disposition un suivi de ses opérations et de ses collections.

Il n'est pas précisé la durée de la demande d'autorisation. Il semble qu'une première autorisation pour 3 à 5 ans, avec réalisation d'un bilan final, soit adaptée.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 13/07/2018

SIGNATURE

L'expert délégué faune du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes



Yoann BRESSAN